

## PROCES-VERBAL

# REUNION EXCEPTIONNELLE DU 14 Janvier 2021

Présent pour la direction : Monsieur NIGEN directeur technique

Collaborateur : Mme BERTHONNAUD responsable des ressources humaines

Elus présents : Mmes BENOÎT, BOULANGER, SISSUNG

Mrs : BENOÎT, BERTHOU, HAMELLE, LE LUYER

Début de réunion à 10h35

### Préambule :

Le secrétaire constate que le Président est absent et demande qui le représente.

Monsieur NIGEN répond que c'est lui qui représente monsieur MAURICE pour cette réunion.

Le secrétaire demande la délégation de pouvoirs mais monsieur NIGEN n'en a pas.

La direction reviendra vers le secrétaire pour fournir la délégation de pouvoirs.

Madame Benoît trouve regrettable que le président du CSE soit absent pour une réunion exceptionnelle déclenchée par la direction d'autant plus qu'il y a un point concernant le licenciement d'un salarié.

### **1) Information consultation inaptitude Pierre-Yves ABHERVE-GUEGUEN**

Pour rappel, madame BERTHONNAUD retrace le parcours de monsieur Pierre Yves ABHERVE GUEGUEN.

Les élus rappelle à la direction qu'il manquait des documents lors de la 1<sup>ère</sup> convocation en septembre 2019.

Madame BENOIT est étonnée d'avoir reçu une convocation pour information/consultation étant donné que la protection de 6 mois de salarié protégé de monsieur Pierre Yves ABHERVE est terminée depuis plus d'un an.

Par conséquent, l'information/consultation du CSE n'est pas nécessaire.

### **2) Information consultation travaux Flexotor**

Monsieur NIGEN présente les opérations du chantier cartérisation du groupe N° 1 sur la Cobden et fourni un planning des interventions et le nombre d'intervenants.

Monsieur Nigen informe les élus sur :

- Le contexte de réalisation des travaux
- La gestion de la charge
- Le planning des travaux
- La coordination sécurité dans la réalisation des travaux
- Les mesures organisationnelles prises pendant les travaux

Début de chantier prévu le 23 janvier 2021. L'Apave sera présente les 29 et 30 janvier pour vérification. Redémarrage en 3X8 le 01<sup>er</sup> février.

La formation des salariés sera dispensée par les 3 salariés qui étaient présents lors de la mise en place. Répartition du personnel pendant les travaux : 6 personnes iront en cartonnerie, 3 salariés resteront dans l'atelier pour prêter main forte et le reste du personnel sera en congés.

Nous constatons qu'il y aura des changements sur les conditions de travail avec la cartérisation du groupe N°1 et des autres groupes.

Par conséquent, le CSE met une réserve jusqu'à la fin des travaux en attendant un retour des opérateurs et ce quand toute la cartérisation des groupes sera réalisée.

Fin de réunion à 11h25

